

Walferdange, le 12 décembre 2018

A l'attention des membres de l'association¹

Concerne : invitation à l'assemblée générale ordinaire

Madame, Monsieur,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous inviter à l'Assemblée générale ordinaire de l'ANCES, ayant lieu le jeudi 20 décembre 2018 dès 18h00 dans les locaux du Centre de Médiation, sis 87 Route de Thionville à Luxembourg.

J'attire votre attention sur l'importance de cette rencontre annuelle qui permet d'associer tous les membres de l'ANCES à passer en revue l'année écoulée et pour mener une réflexion commune quant aux activités et à l'organisation de notre association.

En cas d'intérêt, vous pouvez vous porter candidat à un poste au Conseil d'Administration, soit directement à l'assemblée générale, soit par réponse au présent mail. Il vous est possible par ailleurs d'indiquer votre intention de donner procuration à un membre présent en vue des votes qui auront lieu lors de l'AG. En cas de procuration, nous vous invitons compléter le document y relatif ci-joint et de le transmettre si possible au secrétariat de l'ANCES (info@ances.lu).

N'hésitez pas non plus à relayer l'invitation à vos collègues et/ou collaborateurs ou tout autre personne intéressée de votre réseau. Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour l'ANCES asbl, Charel Schmit, président

¹ Art. 7 Toute personne physique ou morale ayant déclaré par communication écrite ou orale leur désir d'adhésion à l'ANCES sous réserve d'être agréées par le conseil d'administration de l'association, et d'être ratifiées par les membres lors de la réunion plénière suivante, sans que cette décision doive être justifiée. L'association comprend: **des membres actifs individuels** : (a) tout professionnel et praticien de l'intervention sociale et éducative respectivement étudiant ou en formation (pédagogues sociaux, intervenants sociaux, travailleurs sociaux, éducateurs, éducateurs gradués, pédagogue curatifs, instituteurs), (b) les enseignants et formateurs, formateurs d'adultes (c) les chercheurs (d) les usagers / bénéficiaires de services / clients / ayants-droits (e) les bénévoles (intéressés et particuliers) (f) les décideurs institutionnels (gestionnaires ou administrateurs d'institutions éducatives et sociales, d'institutions d'enseignement) et politiques (g) multiplicateurs (journalistes, ONG) ; **institutionnels**: toute institution, association, organisation, société ou entreprise, tout établissement, organisme, service ou groupement œuvrant dans les domaines de l'intervention éducative et sociale et désireux d'adhérer à l'association et de participer à ses activités ; **des membres adhérents/associés**: associations ou personnes juridiques (associations, instituts, institutions, communes ou syndicats de communes), désireuses de collaborer avec l'association et s'efforçant de promouvoir les objectifs de l'ANCES ; **des membres d'honneur**: personnes physiques, institutions, entreprises, désireuses de soutenir les activités de l'association par des cotisations ou subventions ou par leur appui matériel et moral ; **des membres à titre honorifique**: nommés par le conseil d'administration de l'association ; **des membres collaborateurs**: personnes respectivement bénévoles participant ponctuellement à la réalisation de projets, exempts d'une cotisation annuelle et désignés par le conseil d'administration.